ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Sébastien DENAJA

Député de l'Hérault

Suppléante Christine Guiraud-Guerre

2017-01/563/SD-ML

Sète, le 23 janvier 2016

Monsieur François FERDIER
Président de la Coordination Rurale de l'Hérault
CC Le Solis, bureau Elytis n°11
4, Allée du Levant
34970 LATTES

Monsieur le Président,

J'ai récemment pris connaissance de votre courrier au sujet du décret n°2016-610 du 13 mai 2016 relatif au réseau des Chambres d'agriculture et je vous en remercie.

Soucieux que le travail effectué par les équipes des chambres d'agriculture départementales puisse se continuer dans de bonnes conditions et que l'emploi de ces équipes de terrain soit préservé, j'ai relayé vos inquiétudes auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt dans un courrier dont je vous joins une copie.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites apportées à cette correspondance.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères et cordiales salutations.

Avec mes sentiments dévoués,

Sébastien DENAJA,

Député de l'Hérault

Sébastien DENAJA Député de la 7ème circonscription de l'Hérault
40 avenue Victor Hugo 34200 Sète – 04.67.53.43.35. – denaja.contact@gmail.com
http://www.sebastien-denaja.com

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Sébastien DENAJA
Député de l'Hérault
Suppléante Christine Guiraud-Guerre
2017-01-564/SD-ML

Sète, le 23 janvier 2016

Monsieur Stéphane Le Foll
Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Ministre, Cher Stéphane,

Je me permets d'attirer votre haute attention sur les inquiétudes qui m'ont été présentées par le Président de la Coordination Rurale de l'Hérault quant à l'application du décret n°2016-610 du 13 mai 2016 relatif au réseau des Chambres d'agriculture.

Les Chambres d'agriculture de Charente et du Lot-et-Garonne ont récemment saisi le Conseil d'Etat d'une requête en annulation dudit décret.

Ces chambres départementales redoutent en effet que son application n'implique un transfert de certaines de leurs prérogatives et de leur personnel au profit des chambres régionales et ce en contradiction des dispositions législatives du code rural qui définissent les missions et prérogatives de ces instances.

Elles perdraient notamment toute autonomie de gestion, se voyant privées de tout pouvoir décisionnel et tout salarié propre. Si la mesure doit permettre la mutualisation des moyens et une présence de terrain accrue, la représentation territoriale variée issue des élections locales se verrait quant à elle fortement réduite.

Totalement respectueux de vos prérogatives, je me permets nénamoins de vous faire remonter ces inquiétudes, espérant que des réponses concrètes pourront être apportées.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma requête, je vous prie de croire, M. le Ministre, en l'assurance de mes sentiments sincères et cordiaux.

Bien amicalement,
Sébastien DENAJA,

Député de l'Hérault

Sébastien DENAJA Député de la 7eme circonscription de l'Hérault
40 avenue Victor Hugo 34200 Sète – 04.67.53.43.35. – denaja.contact@gmail.com
http://www.sebastien-denaja.com